

Communiqué de presse du 14 octobre 2022

Personne n'est à l'abri d'un divorce

Une année après son lancement, la campagne « Prendre ses responsabilités. S'équiper pour la vie » traitera plus à fond le cas particulier du divorce. Elle entend inciter davantage de familles paysannes à parer aux coups du sort en prenant les mesures les plus à même de prévenir les répercussions négatives pour elles-mêmes et leur exploitation.

Il y a de cela une année, l'Union suisse des paysans (USP), l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales (USPF), Agrisano et Prométerre ont lancé la campagne « Prendre ses responsabilités. S'équiper pour la vie », dont l'objectif était d'améliorer la couverture sociale dans l'agriculture, et en particulier celle des paysannes. Cette campagne proposait de clarifier les questions de l'assurance perte de gain, de la prévoyance risque, de la prévoyance vieillesse et du partage des revenus et d'informer chaque exploitation des solutions les plus à même d'optimiser sa situation. Les messages étaient formulés sous forme de questions concrètes, que tout couple d'exploitants devrait se poser : « Que se passe-t-il si nous nous séparons un jour ? », « Que se passe-t-il si l'un de nous deux devient invalide demain ? » ou « Que faire si j'ai aussi des projets pour ma retraite ? ». Une check-list en ligne, simple et anonyme, ainsi qu'un entretien de conseil gratuit et sans engagement pour améliorer sa propre couverture d'assurance constituaient le cœur de la campagne. Une année plus tard, les objectifs fixés en matière de fréquentation sont largement dépassés : quelque 22 000 personnes ont visité le site web et près de 3000 ont rempli la check-list. L'analyse des données a permis de révéler la grande diversité des situations de chaque exploitation.

Les expériences faites au cours de cette première année montrent que de nombreuses familles paysannes sont désormais conscientes de la question et ont pris des mesures en ce sens. Il reste cependant des familles chez qui il existe encore un besoin d'optimisation. Dans la suite de la campagne, il est prévu de délimiter les différents domaines de la couverture sociale et d'approfondir chacun d'entre eux en plusieurs étapes. Le cas du divorce constituera le thème clé de cette nouvelle phase de la campagne en 2023. De nouveaux visuels et une check-list remaniée serviront à sensibiliser les familles paysannes aux problèmes et aux conséquences financières liés à l'absence ou à l'insuffisance de mesures préventives en cas de séparation. La pratique a révélé qu'un entretien avec un conseil adapté permet souvent de trouver les solutions à même d'atténuer les conséquences économiques négatives d'un divorce.

La sécurité sociale sur les exploitations agricoles

La vie et le travail à la ferme présentent des défis particuliers. Ce constat est d'autant plus vrai pour ce qui est de la charge de travail et de la collaboration avec les membres de la famille. Les femmes en particulier doivent lutter sur tous les fronts dans bien des cas. Elles sont souvent responsables de la vente directe, de l'agritourisme et de la comptabilité ou elles aident de manière régulière à l'étable ou dans les champs. En général, ce sont elles qui s'occupent du ménage et des enfants. En plus, il n'est pas rare qu'elles exercent en parallèle une activité non agricole. Les femmes contribuent donc de manière significative au succès de la plupart des exploitations. Dans 90 % des cas, ce sont encore des hommes qui reprennent l'exploitation parentale. Après déduction des frais courants, l'argent gagné ensemble est souvent réinjecté dans l'entreprise. Les personnes qui ne touchent pas de salaire ont souvent une couverture sociale insuffisante. En cas de divorce, il faut composer avec le risque d'importantes pertes financières pour maintenir l'exploitation à flot. Aujourd'hui déjà, il est possible d'éviter de tragiques destins. Pour ce faire, le couple d'exploitants doit se pencher sur ces éventualités et examiner les différentes options propres à sa situation.

Renseignements :

Anne Challandes, présidente de l'USPF, tél. 079 396 30 04

Francis Egger, président d'Agrisano, tél. 079 280 69 66

www.ma-situation.ch